

Zeitschrift:	Monuments vaudois
Herausgeber:	Association Edimento - pour le patrimoine
Band:	13 (2023)
Artikel:	Entre "classicisme et modernité" : le décor intérieur du Tribunal fédéral à Lausanne
Autor:	Hugentobler, Thibault
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1053375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre « classicisme et modernité »

Le décor intérieur du Tribunal fédéral à Lausanne

Thibault Hugentobler

Suite à une augmentation du nombre de juges fédéraux, le premier bâtiment du Tribunal fédéral de Lausanne, édifié sur l'esplanade de Montbenon par Benjamin Recordon entre 1882 et 1886, devient trop petit pour que la Cour suprême puisse y siéger¹. La Confédération lance donc en mars 1913 un concours pour l'édification d'un nouveau palais de justice. En sortent vainqueurs les architectes neuchâtelois Louis-Ernest Prince et Jean Béguin². Malheureusement, leur projet ne plaît pas aux futurs usagers du lieu, forçant Prince & Béguin à revoir leurs plans³. Il leur est même proposé de s'associer à un « architecte éminent qui aurait [...] des conceptions nouvelles »⁴. Ils sont donc rejoints au début de l'année 1915 par Alphonse Laverrière⁵ qui avait été éliminé en 1913⁶. Retardé par la guerre et subissant de plein fouet les restrictions budgétaires⁷, le chantier du Tribunal fédéral ne débute qu'à l'automne 1922, après plusieurs remaniements successifs, soit une décennie après le concours.

Le bâtiment, situé au nord du parc de Mon-Repos, se caractérise par un aspect monumental et des façades épurées (**fig. 1**). Véritable temple judiciaire, son corps central est marqué par un portique à quatre colonnes qui soutiennent un fronton orné d'une représentation de la Justice. Les portes principales, symboles des trois langues nationales⁸, sont ornées de trois bas-reliefs; le reste de la décoration des façades consiste en des médaillons figurés, caissonnage à rosaces, encadrements moulurés et cartouches à queues d'aronde. On rencontre ce dernier motif, constitué d'un rectangle flanqué de deux trapèzes, à plusieurs reprises dans l'édifice. Tout comme l'extérieur, l'intérieur est empreint d'une grammaire stylistique classique, voire antiquisante. Cependant, son décor riche et coloré revisite certaines de ces formes et tend à épouser la modernité artistique des années 1920. Cela se voit aussi dans la variété des matériaux utilisés (marbre et pierre de taille pour les

revêtements, béton pour la structure), ce qui a poussé le critique Paul Budry à parler, lors de l'inauguration en 1927, d'un ensemble où « s'exprime [un] esprit composé de classicisme et de modernité »⁹. Cette formule trouve son pendant dans les étiquettes stylistiques employées pour décrire le Tribunal fédéral de Mon-Repos: extérieur néoclassique, intérieur Art déco¹⁰. On remarque pourtant, au regard du décor intérieur de l'édifice, que cette dichotomie n'a pas lieu d'être.

ESQUISSE DU PROGRAMME

DÉCORATIF

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Précisons d'emblée que nous entendons par décor intérieur autant l'ornementation des éléments structurels que le mobilier et la lustrerie. En effet, rien n'était laissé au hasard par Prince, Béguin et Laverrière, qui avaient tout dessiné du sol au plafond (**fig. 11-12**). Quelques plans et élévations sont conservés aux Archives de la construction moderne (ACM)¹¹, mais l'essentiel des documents se trouve encore dans les archives du Tribunal fédéral¹². Le fonds Alphonse Laverrière aux ACM contient également une série de documents qui ont l'avantage d'indiquer quels travaux étaient envisagés, sur la base de quels dessins, avec quels matériaux, dans quelles teintes et surtout le vocabulaire utilisé¹³. En effet, notre contribution révèle que la terminologie existante pour décrire les formes nouvelles ou réinventées reste assez pauvre. Certains motifs identifiés ne sont d'ailleurs pas mentionnés tels quels dans les archives (à commencer par les cartouches à queues d'aronde).



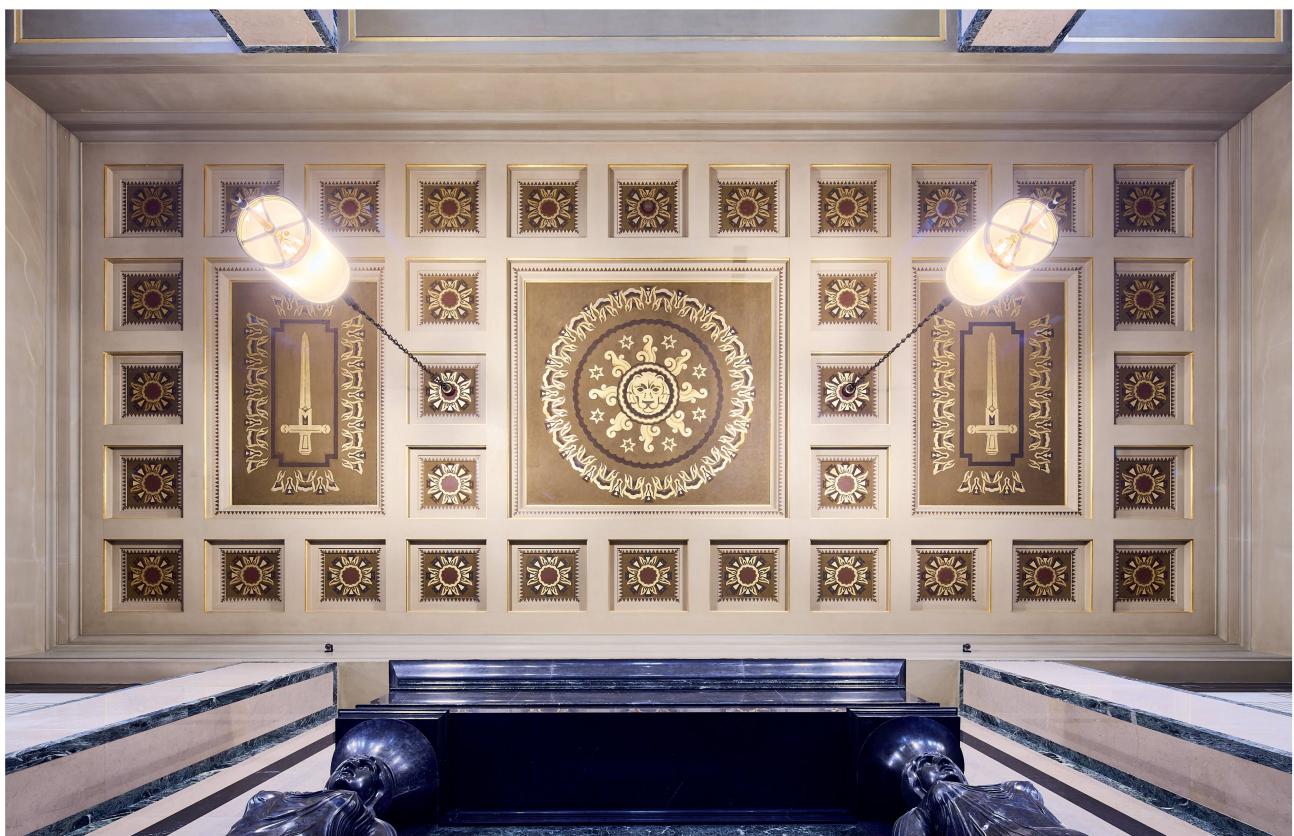
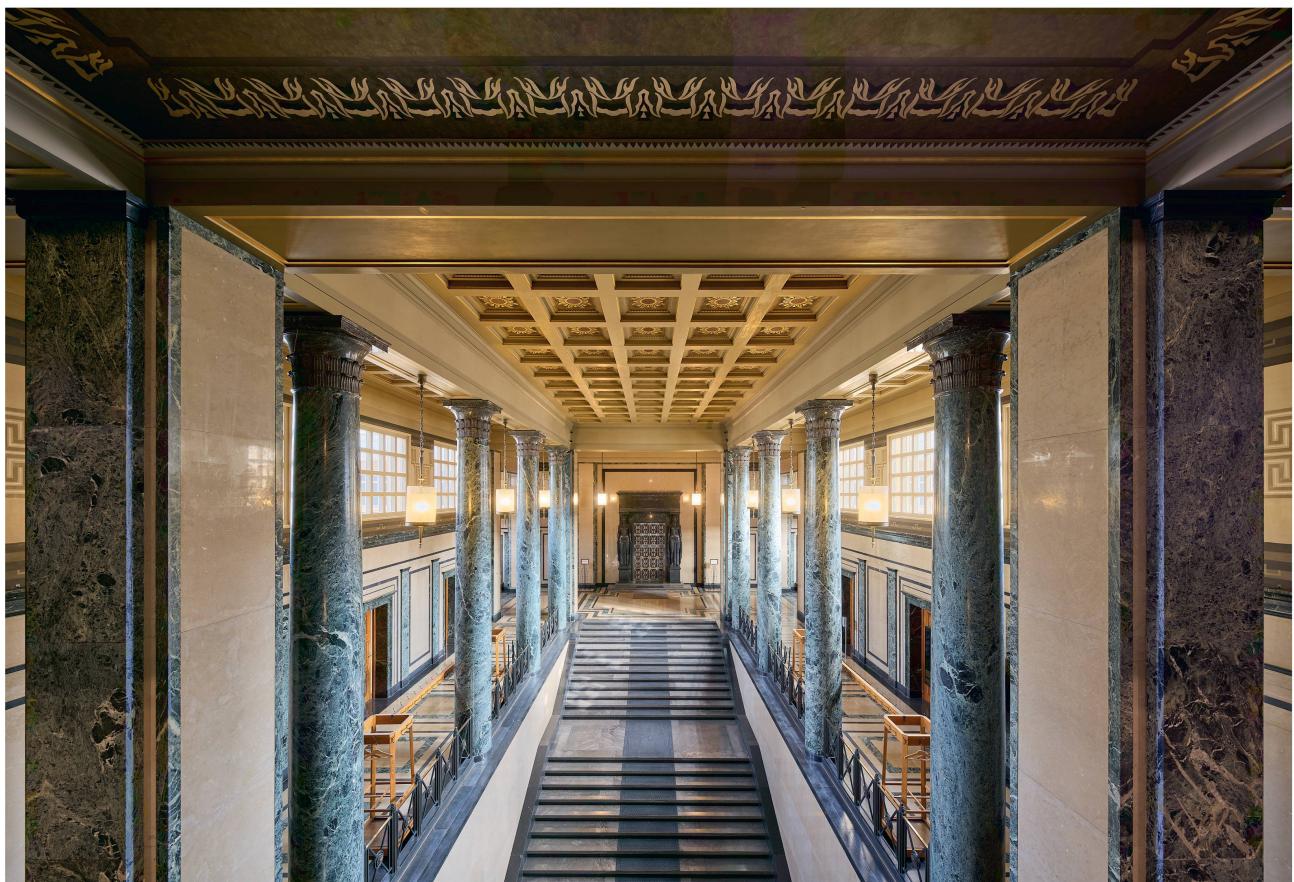
1 *Vue extérieure du Tribunal fédéral de Mon-Repos (photo Jeremy Bierer, 2023).*

QUELQUES EXEMPLES REMARQUABLES

Le palais de Mon-Repos affiche un plan particulier tributaire de la pente sur laquelle il a été édifié¹⁴. Les ailes sud accueillent les bureaux et dans le corps central s'empilent le vestibule d'entrée, la salle du plenum (ou salle des commissions) et la bibliothèque. Un escalier monumental permet de relier cette partie du bâtiment au nord, où se situent les salles d'audience. Un premier agrandissement du palais, dû à Boschetti Architectes, de Lausanne, a lieu en 1984-1986 avec la construction d'un pavillon dans la cour est¹⁵; le second, plus important, est réalisé entre 1996 et 2000 par le même bureau et comprend une extension au nord, déjà prévue par Prince, Béguin et Laverrière¹⁶. Ces deux chantiers n'ont pas touché les ensembles étudiés qui ont conservé leur substance d'origine grâce à un entretien méticuleux et soucieux de leur caractère historique. On compte toutefois quelques transformations qui répondent aux besoins quotidiens du personnel fédéral¹⁷.

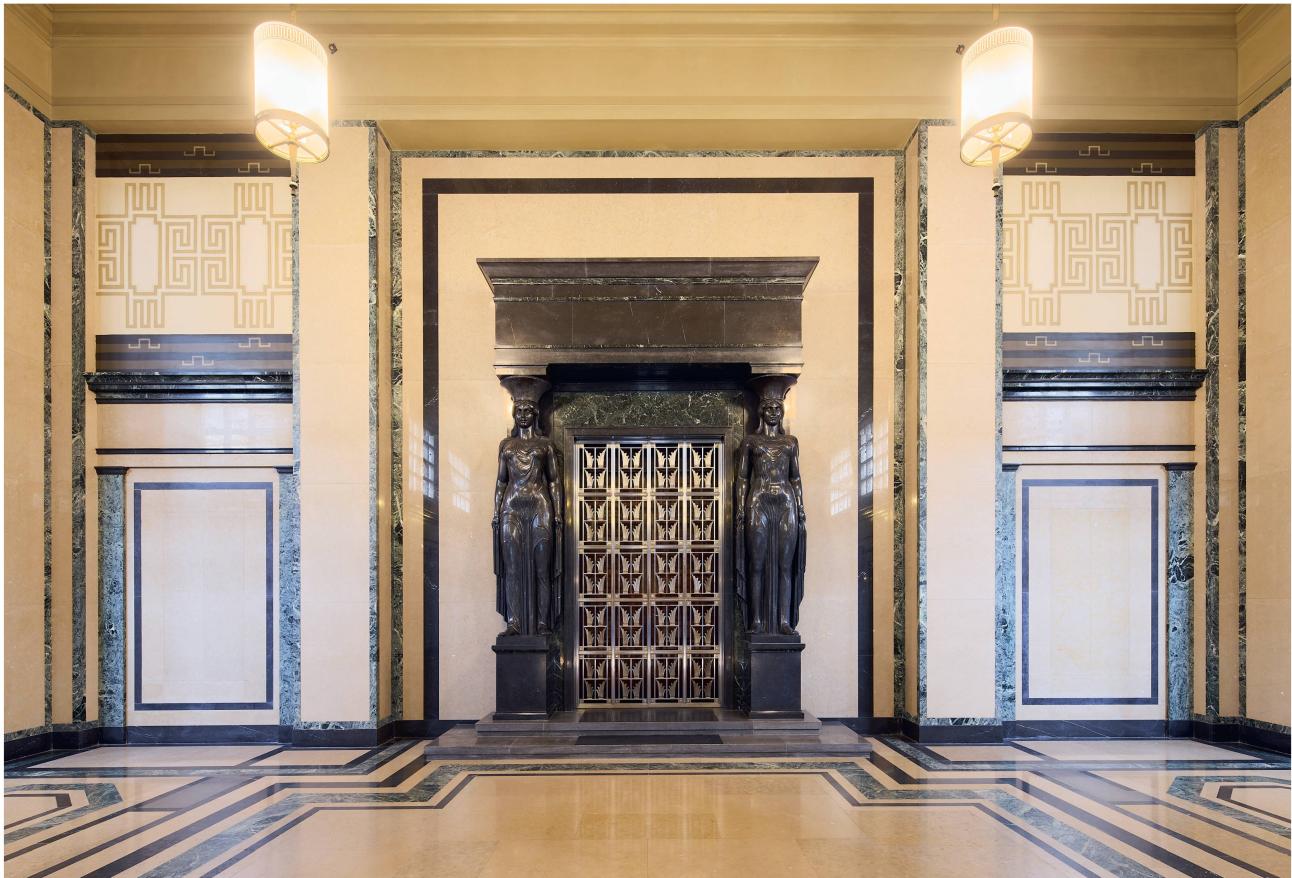
Les galeries et vestibules de l'édifice présentent un décor similaire et unifié par le choix des matériaux (**fig. 2**). Le sol et les parois en grès sont parés de formes géométriques réalisées en marbre noir et vert. La colonnade du premier

étage, tout comme les pilastres et les arêtes des piliers, est aussi exécutée en marbre. Ces colonnes monumentales, qui rythment la montée des marches jusqu'à la grande salle d'audience, sont couronnées de chapiteaux à feuilles cossées disposées au fond de la corbeille en deux rangées. Le vide de la colonnade est comblé par des garde-corps en fer forgé dont les ornements dorés sont en bronze (notamment les rosaces centrales). Les différentes portes sont simplifiées par rapport au vestibule d'entrée, troquant la ferronnerie soignée pour le bois. Ce premier étage est ajouré de baies à petits carreaux encadrées d'un décor peint mêlant denticules, grecques et cartouches à queues d'aronde. Le reste de l'éclairage est assuré par des lanternes en bronze dont l'abat-jour en verre dépoli est orné de méandres gravés¹⁸. L'ensemble se démarque surtout par son plafond magistral: des rosaces sont peintes dans les caissons déjà rehaussés de dorure. Au seuil de la grande salle d'audience, le caissonnage varie (**fig. 3**): sur les côtés, on trouve l'épée de la Justice, la poignée du côté de l'hémicycle des juges et au centre une tête de lion; le tout est complété par divers motifs, rappelant entre autres la fleur de lotus. En plus de ce plafond, l'entrée de la grande salle d'audience est marquée par un portail en marbre soutenu par deux cariatides (**fig. 4**).



2 *Vue générale du premier étage (photo Jeremy Bierer, 2023).*

3 *Plafond du vestibule de la grande salle d'audience (photo Jeremy Bierer, 2023).*



4 Portail de la grande salle d'audience (photo Jeremy Bierer, 2023).

La grande salle d'audience présente un décor varié dont le matériau dominant est le bois (**fig. 5**). En effet, en plus du mobilier, des groupes de panneaux lambrissés, séparés par des pilastres en marbre noir, courrent sur l'ensemble des parois. La partie supérieure de celles-ci est ajourée, au nord par des baies à petits carreaux, et sur les côtés par des ouvertures donnant sur les tribunes. On remarque des garde-corps en fer forgé reprenant le motif du cartouche à queues d'aronde ; les rampes d'escaliers menant aux parties privées du bâtiment sont traitées de la même manière. Sur le mur sud, on trouve un décor figuré avec Moïse et l'ange de la Justice¹⁹. L'éclairage de la pièce est assuré par un lustre en forme d'étoile et des appliques fixées aux pilastres, dont les abat-jour sont ornés de méandres. Le sol était en linoléum à l'origine mais ce revêtement a été modifié postérieurement, avec l'ajout de moquette²⁰. À nouveau, l'élément le plus marquant de cet ensemble est le plafond. Les caissons sont traités avec plus de liberté que dans les couloirs et vestibules : ils sont grands et à re-dents ou petits et cruciformes. En plus de rehauts dorés, ils sont ornés de motifs géométriques (cartouche à queues d'aronde, méandres, etc.) et floraux (lotus). Si la teinte dominante est le rouge, on observe d'importantes dorures,

comme les lignes qui entourent les caissons, évoquant la forme de la ziggourat²¹.

Deux petites salles d'audience jouxtent la grande et reprennent son agencement général. Celle à l'est troque toutefois le rouge pour le bleu (**fig. 6**). On retrouve des parois à deux registres, lambrissées et peintes, et un plafond à caissons. L'ensemble est orné des mêmes motifs géométriques et floraux rencontrés dans d'autres parties de l'édifice. Au-dessus de la porte sud, un décor peint présente deux figures tenant un phylactère qui entourent une horloge ; on lit « LEX·JVSTITIA·PAX » comme sur l'entablement du portique extérieur.

Du côté privé de l'édifice, c'est-à-dire au sud, dans le corps central et les ailes est et ouest, le décor varie encore. Le vestibule de la salle des commissions reprend la structure des couloirs du premier étage, mais les lanternes sont remplacées par des lustres variant sur les grecques et les méandres (**fig. 9**), dont les abat-jour sont en albâtre²². Le sol donnant sur les bureaux et la bibliothèque, réalisé en linoléum beige, affiche un motif étoilé gris-bleu et noir. Il faut noter que le damier des portes des bureaux est repris dans les



5 *Vue générale de la grande salle d'audience (photo Jeremy Bierer, 2023).*

lambris bas et le mobilier de ceux-ci²³. La richesse ornementale de la salle des commissions tient non seulement à son plafond à caissons octogonaux peints, mais aussi à son parquet marqueté (**fig. 7**). À nouveau, formes géométriques, méandres et rosaces habillent la pièce, en plus d'éléments architectoniques comme les moulures et les pilastres rehaussés de couleur. Trois scènes et deux allégories peintes complètent l'ensemble : le *Jugement de Salomon* au nord, *Moïse recevant les Tables de la loi* à l'ouest et *Numa Pompilius et la nymphe Égérie* à l'est²⁴. Quant au mobilier, à part des lustres de bronze doré qui n'existent que dans cette salle, il est réalisé en noyer et s'accorde parfaitement avec le parquet²⁵.

Un dernier ensemble d'importance est la bibliothèque (**fig. 8, 10**). Restaurée en 2010, elle a retrouvé son écrin d'origine moyennant quelques transformations, notamment du sol et de la teinte verte des murs²⁶. Trois fenêtres ajoutent la pièce en plus d'une verrière dont la structure, symétrique, est composée de divers motifs géométriques. Des lustres à abat-jour circulaires disposés sur trois niveaux complétaient l'éclairage mais ils ont été remplacés dans les années 1950²⁷. Le reste de la décoration est assuré par le

mobilier – en particulier les plateaux de tables en damier marqueté – et une tribune dont le garde-corps en fer forgé présente des enroulements et une forme évasée à redents qui rappelle à nouveau la ziggourat (**fig. 11**).

SYNTHESE

Ces ensembles révèlent un programme varié s'articulant autour de formes géométriques élémentaires et d'autres empruntées à une grammaire néoclassique, voire anti-quisante. Les revêtements sont majoritairement réalisés à l'aide de matériaux nobles comme le marbre (noir de Saint-Trophime et vert antique d'Italie) et le bois (noyer, chêne, frêne), mais on compte aussi l'utilisation de matériaux transformés (fer forgé, acier, bronze) ou industriels comme le linoléum²⁸. Une grande partie du décor est peinte, même si quelques éléments sont sculptés, comme les cariatides et les chapiteaux. Concernant la structure des ensembles, le recours aux pilastres, colonnes et piliers est fréquent, tout comme les plafonds à caissons, inscrivant l'édifice dans une tradition néoclassique.



6 Vue générale de la petite salle d'audience, dite salle bleue (photo Jeremy Bierer, 2023).

7 Vue générale de la salle du plénium, dite salle des commissions (photo Jeremy Bierer, 2023).



8 *Vue générale de la bibliothèque. Photo anonyme, vers 1927, tirée d'un album de provenance privée, p. 8. (ACV, P 1000/277).*



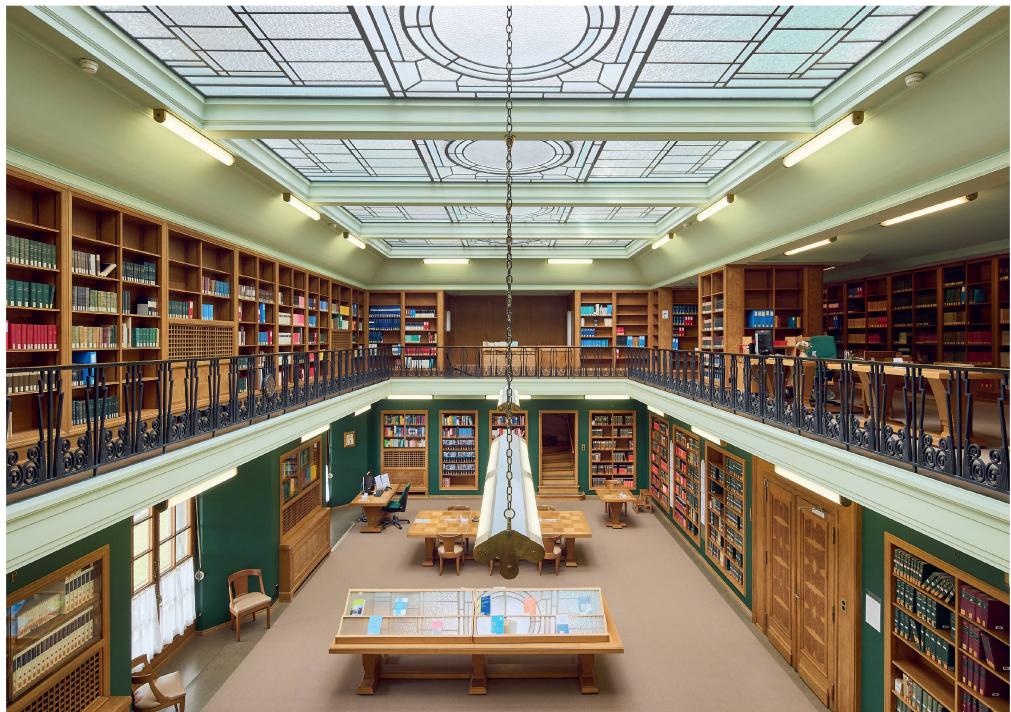
9 *Vue générale d'un vestibule de bureau de juge. Photo atelier de Jongh, 1927, tirée de BUDRY 1927 (cf. note 8), p. 46 (Photo Élysée, Lausanne, fonds de Jongh).*

Les premières esquisses de décor intérieur ne s'émancipent d'ailleurs pas du modèle véhiculé par l'École des beaux-arts de Paris que les trois architectes ont fréquentée²⁹. Mais si Prince & Béguin optent délibérément pour ce style dans leurs deux premiers projets, Laverrière semble déjà plus enclin à le faire évoluer³⁰. Sur les élévations mises à l'enquête et datées du 15 novembre 1921, on remarque par exemple qu'un portail d'ordre ionique était envisagé au seuil de la grande salle d'audience³¹. Seulement, une inscription schématique en alphabet grec sur l'entablement évoquait probablement déjà la volonté de Laverrière de puiser dans un registre antique au sens large, c'est-à-dire de croiser des formes issues de plusieurs antiquités.

Ce détail n'est pas négligeable au regard du contexte artistique d'édification du palais de Mon-Repos. En effet, le spécialiste de l'Art déco, Alastair Duncan, rappelle que ce style est tributaire des formes anciennes même si les artistes et architectes d'alors tendaient à s'émanciper de la doctrine des beaux-arts³²:

[L'Art déco] se caractérise par la multiplicité de ses sources, qui englobent l'art asiatique et l'art occidental, l'Égypte ancienne [...], les formes géométriques et les formes asymétriques. [...] Des motifs tels que la ziggourat [et] le lotus, [...] d'origine égyptienne mais aussi mésopotamienne, furent adoptés avec enthousiasme.³³

Le modèle stylistique de l'Antiquité grecque et égyptienne est manifeste à Mon-Repos, autant dans les projets des



10 *Vue générale de la bibliothèque (photo Jeremy Bierer, 2023).*

architectes que dans le résultat final³⁴: les chapiteaux du portique extérieur font l'objet d'une description passionnée par Budry qui évoque une «création originale» entre «corinthien» et «égyptien»³⁵; quant aux cariatides, elles sont surmontées de corbeilles évasées qui rappellent les chapiteaux campaniformes³⁶. Outre le décor monumental, le mobilier présente lui aussi des caractéristiques historiques, notamment les chaises gondoles de la salle des commissions et de la bibliothèque. Si ce type de siège apparaît au XVIII^e siècle, sa forme est reprise par des créateurs des années 1920 comme Jean-Émile Ruhlmann³⁷.

L'innovation formelle s'observe plutôt du côté des salles d'audience. Leur agencement général s'apparente à ce qui se faisait encore au XIX^e siècle, comme dans le palais de Montbenon (parois lambrissées, hémicycle en bois, plafonds à caissons). À Mon-Repos, le caissonnage révèle une réinvention consciente du modèle néoclassique qui n'est plus que suggéré.

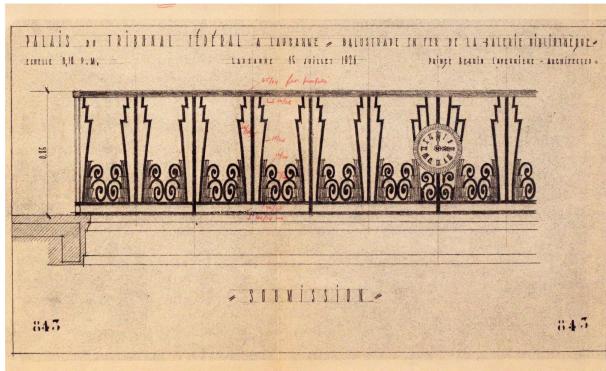
UNE MODERNITÉ TIMIDE EN SUISSE ?

La dichotomie stylistique appliquée au Tribunal fédéral apparaît alors comme erronée, du moins prise au sens strict. En effet, l'intérieur emprunte des formes néoclassiques tout comme l'extérieur reçoit un décor architectural et sculptural Art déco³⁸. On assiste alors à une

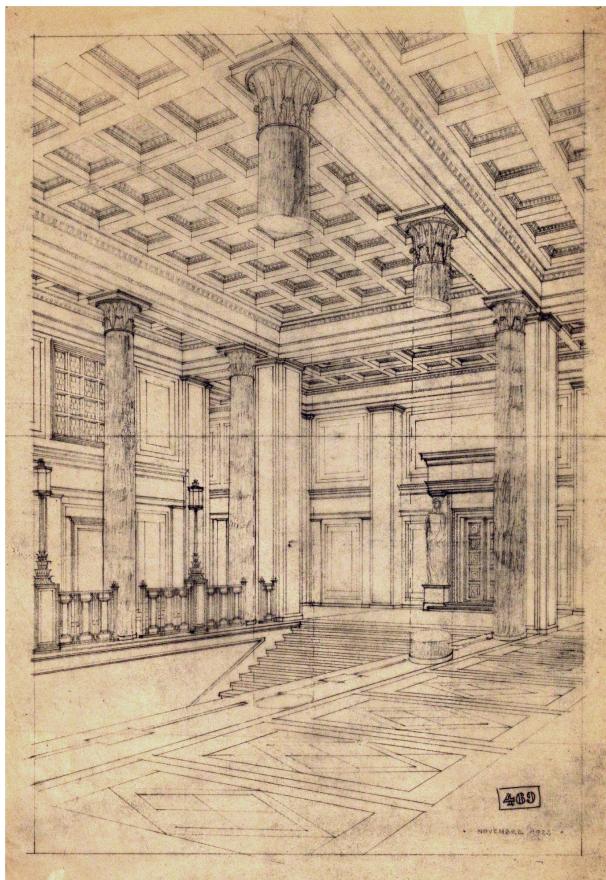
oscillation stylistique et à une hybridation formelle qui rendent difficile la caractérisation de l'ensemble. Le palais de Mon-Repos n'est ni totalement moderne, ni totalement classique.

AVANT-GARDE DÉCORATIVE ET ARCHITECTURE PUBLIQUE

Le contexte d'édification ainsi que la fonction du bâtiment peuvent expliquer cet état de fait. En premier lieu, la position des architectes Prince & Béguin en faveur de la tradition architecturale «apprise aux Beaux-Arts»³⁹, n'est pas surprenante pour une époque où le néoclassicisme était encore dominant en Suisse⁴⁰. De plus, l'architecture judiciaire peine généralement à s'extraire de ce modèle, donnant lieu à une étiquette tout aussi floue de «classicisme moderne»⁴¹. À l'étranger, rares sont les tribunaux construits pendant l'entre-deux-guerres⁴² et même si certains se tournent vers des formes Art déco, on remarque encore le poids du modèle néoclassique⁴³. Plus largement, la modernité architecturale suisse, du moins pour des édifices publics, manifeste cette même hybridation formelle dans les années 1920-1930. On citera le Palais des Nations (1929-1938), dont l'intérieur résolument Art déco opte pour une géométrisation en façade de la colonnade classique⁴⁴. Le premier édifice fédéral qui embrasse véritablement un style moderne est sans conteste la Bibliothèque nationale à Berne (1927-1931). Celle-ci offre d'ailleurs



11 Dessin n° 843 pour la balustrade de la bibliothèque, 15 juillet 1926. (ATF, AP 843_1926_07_15. Publié avec l'autorisation de l'OFCL).



12 Dessin n° 469 de la galerie du premier étage, novembre 1923 (ATF, AP 469_1923_11_00. Publié avec l'autorisation de l'OFCL).

un pendant intéressant au Gymnase de Kirchenfeld (1923-1926)⁴⁵. Considéré comme néoclassique⁴⁶, ce dernier affiche toutefois un décor intérieur et extérieur tendant vers l'Art déco.

Pourtant, il semble que pour les usagers et le public qui a assisté à l'inauguration du palais de Mon-Repos, Laverrière avait vu juste en bousculant la tradition architecturale judiciaire. Si l'année du concours un juge fédéral reprochait déjà à Prince & Béguin la « banalité » de leur projet⁴⁷, en 1927, une partie du personnel du Tribunal « regrett[ait] que le type général de la construction, une longue façade coupée au centre par un portique [...], soit exactement celui de tous les palais de justice [...] français »⁴⁸.

Le décor intérieur suscita en revanche l'admiration et fut abondamment décrit dans la presse⁴⁹. Ainsi, il faut croire que cette hybridation, entre formes anciennes et nouvelles, plaisait au public d'alors.

LES ARTS APPLIQUÉS AU SERVICE DE L'ARCHITECTURE

La « modernité » évoquée par Budry peut aussi être appréhendée sous un autre angle. En effet, la gestion du chantier du Tribunal fédéral suit en tous points la philosophie d'alliance des arts appliqués et de l'architecture de l'Œuvre⁵⁰. On compte ainsi plusieurs membres de cette association actifs à Mon-Repos, qui « exécutent » la vision des architectes grâce à des dessins précis et détaillés (fig. 11-12). Si, pour ces travaux, la volonté de Laverrière et consorts est respectée, les œuvres figuratives, « composées » par des artistes associés, font l'objet de conflits entre les architectes et la Commission fédérale des beaux-arts⁵¹. En effet, Laverrière prenait les devants pour désigner ses collaborateurs, négligeant ainsi les autorisations nécessaires⁵².

Au fond, cette alliance se ressent surtout dans la documentation entourant l'inauguration du Tribunal fédéral en 1927. Les pages spéciales de la *Gazette de Lausanne* et de la *Feuille d'avis de Lausanne*, ainsi que la publication de Budry, mettent à l'honneur les artistes, artisans et industriels tout en précisant leur fonction sur le chantier. Le palais de Mon-Repos apparaît ainsi comme une œuvre multiple et collective à tous points de vue : pluralité des formes, des éléments décoratifs, des matériaux, des artistes, artisans et industriels. Son envergure ne saurait alors se réduire à une seule étiquette stylistique, d'où cette position intermédiaire entre « classicisme et modernité ».

ANNEXE : APERÇU DES ARTISTES, ARTISANS ET INDUSTRIELS AYANT ŒUVRÉ SUR LE CHANTIER DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DE MON-REPOS

Ce tableau, non exhaustif, est établi d'après BUDRY 1927, la *GDL* et la *FAL* (cf. notes 8, 23 et 48). Il permet d'identifier quels travaux d'intérieur ont été exécutés (E) d'après les dessins des architectes ou composés (C) par des artistes associés. Cette distinction est reprise de BUDRY 1927 et n'a été reproduite que pour les cas certains. La liste met aussi en exergue lesquels étaient membres de l'Œuvre (OEV) en 1924-1926, d'après le *Bulletin* de l'association, et lesquels ont été exposés à l'Exposition nationale d'art appliqué à Lausanne en 1922 et à celle des Arts décoratifs à Paris en 1925.

Nom/Raison sociale	Travaux	OEV	Expo 1922	Expo 1925
I. et J. Abrezol, Lausanne	Plâtrerie (staff) et peinture des plafonds des salles d'audience et des vestibules des juges (E)	X		
Edmond Allaz, Lausanne	Sculpture des chapiteaux du portique (E)			
Louis Amiguet, décorateur, Genève	Lustres de la salle des commissions (C)	X	X	X
Carl Albert Angst, sculpteur, Genève	Sculpture des bas-reliefs du portique et de la statue de la Justice du fronton (C)	X	X	X
F. Ballenegger, Lausanne	Portes des petites salles d'audience (E)			
Baumann, Kœlliker & Cie, Zurich	Lustres des petites salles d'audience (E)			
Ernest Biéler, peintre, Lausanne	Fresque de la salle des journaux (C)			
Alexandre Blanchet, peintre et sculpteur, Genève	Panneaux peints de la salle des commissions (C)			X
Henri Bobaing, ébéniste, Lausanne	Rideaux-tentures	X		
Bronzewarenfabrik AG (B.A.G.), Türgi	Lustre de la grande salle d'audience et de la salle des commissions; lanternes du premier étage et probablement du vestibule d'entrée (E)	X	X	X
Albert Buffat, menuisier-ébéniste, Vevey	Portes et boiseries des bureaux des juges (E)			
Pierre Chiara, vitrier, Lausanne	Dallage de verre de la verrière de la bibliothèque	X		
Walter Clénin, peintre, Berne	Panneaux peints de la grande salle d'audience (C)			
Charles Defrancesco, gypser, Lausanne	Plâtrerie et peinture du vestibule des bureaux de juges (E)			
Fabrique de papiers peints Salubra, Bâle	Papiers peints			X
Fabrique suisse de tapis, Ennenda	Tapis des bureaux des juges (E)			
Fabrique de papiers peints Henri Grandchamp & Cie, Genève	Papiers peints des bureaux des juges (comp. sur la base du motif « Oiseaux des îles » de Jean-Louis Gampert ⁵³)	X	X	X
Gribi & Cie, Burgdorf	Boiseries des bureaux des juges (E)			
James Guyot, menuisier, La Tour-de-Peilz	Portes et boiseries des bureaux des juges; boiseries de la salle de lecture (E)	X	X	
Gygax & Limberger, Alstetten-Zurich	Mobilier fixe et boiseries des salles d'audience; mobilier de la salle des commissions (E)			
Albert Held & Cie, Menuiserie Modèle, Montreux-Lausanne	Mobilier des salles d'audience; portes, boiseries et mobilier des bureaux des juges (E)	X	X	X
Kunzmann & Cie, Saint-Gall	Menuiserie de la salle des commissions (E)			
Milo Martin, artiste-sculpteur, Perroy	Décor sculpté des chapiteaux extérieurs et probablement intérieurs	X		
Jean-Jacques Mennet, décorateur, Morges	Décor peint des plafonds à caissons des salles d'audience et des commissions, probablement du vestibule d'entrée; encadrements des bureaux des juges; figures d'horloges des petites salles d'audience (C)	X	X	X
Parquerterie d'Aigle	Parquets de la salle des commissions (E)			

Nom/Raison sociale	Travaux	OEV	Expo 1922	Expo 1925
Ritter & Uhlmann SA, Bâle	Lustres de la bibliothèque			
Charles Reussner, Fonderie artistique de Couvet	Lustres des vestibules des juges (E)			
Casimir Reymond, artiste-peintre et sculpteur, Paris	Cariatides du vestibule de la grande salle d'audience (C)			X
Maison Reymond	Revêtement du premier étage (E)			
Gustave Rossier, marbrier, Vevey	Escalier monumental et son soubassement; escalier du vestibule d'entrée (E)			
Evasio Rusconi SA, Neuchâtel	Colonnes et revêtement en marbre du premier étage; marbrerie de la grande salle d'audience; encadrements des portes des vestibules des juges (E)		X	
Hektor Schlatter & Cie, Saint-Gall	Boiseries des bureaux des juges (E)			
Alfred Schmidweber Héritiers, Zurich	Dallage, revêtement de marbre du vestibule d'entrée (E)			
Société anonyme du linoléum, Giubiasco	Linoléum du vestibule des bureaux de juges (C)	X	X	X
A. Spagnol, serrurier, Lausanne	Balustrades de la bibliothèque; rampes des escaliers latéraux (E)	X		
Straubhaar & Rubeli, Vevey	Portes et boiseries des bureaux des juges (E)			
Frédéric Thomet & fils, Neuchâtel	Décoration peinte et dorure du premier étage et du vestibule d'entrée (E)			
B. Toso-Badel, menuisier, Genève	Boiseries des bureaux des juges (E)		X	
Wanner & Cie, ferronniers, Genève	Grille de la grande salle; balustrades du premier étage (E)	X	X	X
Woodtly & Cie, Aarau	Mobilier de la bibliothèque (E)			
Zaugg & Blanc, Lausanne	Décoration peinte de la grande salle d'audience (E)			
Robert Zemp & Cie, Emmenbrücke	Fauteuils des bureaux des juges (E)			
Zwahlen Frères & Mayr, constructeurs, Lausanne	Ferronnerie des portes d'entrée, du vestibule d'entrée et des ascenseurs; vitrages des salles d'audience; verrière de la bibliothèque (E)	X	X	

NOTES

¹ Pierre FREY, « Lausanne, le nouveau Palais du Tribunal fédéral à Mon-Repos, 1908-1927 », in Pierre FREY (dir.), *Alphonse Laverrière. 1872-1954. Parcours dans les archives d'un architecte*, Lausanne 1999, p. 63.

² Marc CAMOLETTI *et al.*, « Nouveau palais fédéral de justice à Lausanne. Rapport du jury », in *BTSR* 39, 1913, 24, pp. 294-295.

³ FREY 1999 (cf. note 1), p. 72.

⁴ Lettre de la Chancellerie fédérale à Prince & Béguin, 23 décembre 1913, citée dans FREY 1999 (cf. note 1), p. 72.

⁵ Nous ne savons pas quelles raisons ont amené Prince & Béguin à s'associer à Laverrière. Le fait que celui-ci était actif à Lausanne et lié à des projets d'envergure comme la Gare CFF (1911-1916) pourrait expliquer ce choix.

⁶ CAMOLETTI 1913 (cf. note 2), pp. 290-292; FREY 1999 (cf. note 1), p. 75.

⁷ « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un nouveau palais du Tribunal fédéral dans le parc de «Mon-Repos» à Lausanne. (Du 4 janvier 1922) », in *Feuille fédérale* 1922/1, 2, pp. 13-26.

⁸ Paul BUDRY, *Le nouveau Palais du Tribunal fédéral. Lausanne*, Lausanne 1927, p. 14. Le romanche ne devient une langue nationale qu'en 1938.

⁹ *Ibid.*, p. 12.

¹⁰ Voir par exemple Beat SCHWABE, « Une approche typiquement fédérale. Justice », in Hanspeter WINKLER (dir.), *Constructions fédérales. L'architecture de la Suisse officielle*, Zurich 2016, p. 156.

¹¹ ACM, fonds Alphonse Laverrière (ACM, AL), 2.4.325, Plans des travaux de ferronnerie, 1926.

¹² ATF, Architekturpläne (ATF, AP).

¹³ ACM, AL, 2.3.139, Avant-métrés, devis, etc., 1913-1937; 2.3.108, Correspondance et documents divers, 1921-1926.

¹⁴ Sur ce point, voir Paul PERRET, « Le nouveau palais fédéral de justice à Lausanne », in *Das Werk* 10, 1923, 4, pp. 100-103; [Adrien] Paris, « Description des travaux de fondation et de bétonnage en sous-sol et en élévation. Rapport [...] », in BUDRY 1927 (cf. note 8), pp. 21-24.

¹⁵ AVL, BR 6.330 (Tribunal fédéral), [s. n.], « Tribunal fédéral Lausanne. Pavillon cour Est », 1986.

¹⁶ « Palais du Tribunal fédéral », in *Architecture & construction en Suisse romande*, 2000-2001, 12, notice n° 957; SCHWABE 2016 (cf. note 10), p. 156. Sur les plans d'agrandissements, voir PERRET 1923 (cf. note 14), p. 103.

¹⁷ SCHWABE 2016 (cf. note 10), pp. 156-159.

¹⁸ ATF, AP, 922-1926-11-09 « Lanterne en bronze pour entrée et grand escalier », 9 novembre 1926.

¹⁹ Ces œuvres, peintes par Walter Clénin entre 1929 et 1934, détonnent avec la teinte générale de l'ensemble, comme les six panneaux (déposés pour des raisons pratiques) qui ferment les tribunes. À ce sujet, voir Andreas MEIER-GERBER, « Le cycle de peintures murales au Palais du Tribunal fédéral à Lausanne », in *Walter Clénin*, cat. exp., Bienne 1983, pp. 14-17.

²⁰ Aimable communication de l'historienne de l'art Monica Bilfinger.

²¹ Cette forme pyramidale à redents reprend le profil ainsi que le nom des édifices à terrasses de l'Antiquité mésopotamienne.

²² Aimable communication de Thierry Leresche, intendant du palais de Mon-Repos.

²³ Voir BUDRY 1927 (cf. note 8), p. 50.

²⁴ Jean NICOLIER, « Le nouveau Palais fédéral de Justice à Lausanne », in *GDL*, 12 septembre 1927, p. 3.

²⁵ « Lausanne, Restauration du parquet de la Salle plénière », https://www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/bauten/bauten_inland/abgeschlossene-bauprojekte-inland/lausanne-bundesgericht-parkettboden.html, consulté le 8 février 2023.

²⁶ Caroline DIONNE, « La bibliothèque du Tribunal fédéral fait peau neuve », in *Patrimoine* 106, 2011, 3, p. 19.

²⁷ BUDRY 1927 (cf. note 8), p. 51; *FAL*, 13 septembre 1927, p. 7; DIONNE 2011 (cf. note 26), p. 19.

²⁸ NICOLIER 1927 (cf. note 24), [p. 3]; BUDRY 1927 (cf. note 8), pp. 10-16; « Visite virtuelle Lausanne », <https://www.bger.ch/fr/index/contact/contact-inherit-template/contact-federal-besuch/contact-federal-virtual-tour.htm>, consulté le 8 février 2023.

²⁹ Armand BRULHART, « Jean Béguin », in *DHS* en ligne, version du 3 février 2022; Dagmar BÖCKER, « Louis-Ernest Prince » et « Alphonse Laverrière », in *DHS* en ligne, version du 24 janvier 2020.

³⁰ FREY 1999 (cf. note 1), pp. 72-75. Voir notamment le plan au sol du premier étage du projet « Sub lege libertas », reproduit p. 71 (ACM, AL, 2.4.86, « Projet de Palais Fédéral de Justice. Plan du Premier Étage », [1913]).

³¹ AVL, C4, F6 340/11/1922, Tribunal fédéral à Lausanne. Coupe en travers sur l'escalier, n° 86, 15 novembre 1921.

³² Alastair DUNCAN, *Art déco : sculptures*, Paris 2016, p. 6.

³³ Alastair DUNCAN, *L'Art déco. Encyclopédie des arts décoratifs des années vingt et trente*, Paris 2010, pp. 6-7.

³⁴ ACM, AL, 2.3.139/2, « Avant-métré et série de prix pour travaux de décoration », décembre 1926, pp. 3-7.

³⁵ BUDRY 1927 (cf. note 8), p. 12.

³⁶ Elisabeth VOYAME, « La sculpture: œuvres monumentales et portraits », in Edith CAREY (dir.), *Casimir Reymond. 1839-1969. Sa vie et son œuvre*, Lutry/Gollion 2010, p. 193; Palle von PETERSEN, « Justitia ohne Schwert », in *Hochparterre* 27, 2014, 5, p. 53.

³⁷ Alastair DUNCAN, *Mobilier Art déco*, Fribourg 1985, p. 11.

³⁸ La géométrisation de la figure de la Justice du fronton s'inscrit dans les habitudes décoratives des années 1920 (DUNCAN 2016 [cf. note 32], p. 11).

³⁹ FREY 1999 (cf. note 1), pp. 72-73.

⁴⁰ Dave LÜTHI, « De l'Art déco au « style Zorro ». René Deléchat, un éclectique moderne », in *MVD* 12, 2022, p. 5.

⁴¹ Mercedes VOLAIT, « Une œuvre méconnue. Le palais de justice du Caire », in *Monuments historiques* 200, 1996, p. 52.

⁴² Philipp von SCHWEINITZ, *Justizbauten als ästhetischer Ausdruck des Rechts [...]*, Zurich/Bâle/Genève 2020, pp. 47-48.

⁴³ Voir par exemple l'annexe du Tribunal de Marseille (1930-1933), dit pavillon Montyon (ill. sur <https://diserens-maurel.ch/out-of-memory-tribunal-de-commerce-de-marseille-france>, consulté le 10 février 2023).

⁴⁴ Catherine COURIAU, «Le Palais des Nations à Genève: une mosaïque de concepts constructifs et artistiques des années 1930», in *A+A* 56, 2005, 4, p. 19.

⁴⁵ Benedikt LODERER, «Comment bâtit la Confédération?» et Christophe ALLENSPACH, «Collectionner en vue d'une prise de conscience nationale. Culture», in *Constructions fédérales* 2016 (cf. note 10), pp. 28 et 330.

⁴⁶ «Kirchenfeldstrasse 25», in *Bauinventar Stadt Bern*, 2017 (<https://bauinventar.bern.ch>, consulté le 10.02.2023).

⁴⁷ FREY 1999 (cf. note 1), p. 72.

⁴⁸ «Le nouveau Tribunal fédéral», in *JDG*, 14 octobre 1927, p. 4.

⁴⁹ NICOLIER 1927 (cf. note 24), [p. 3]; H. CHAPPAZ, «Meubles et décoration», in *FAL*, 13 septembre 1927, pp. 6-8.

⁵⁰ Pierre FREY, «L'Œuvre. Association. 1913-1934», in FREY 1999 (cf. note 1), p. 256.

⁵¹ Voir Stéphanie BÉDAT, «Le rouge et le gris. À propos des déco- rations artistiques du Tribunal fédéral. 1923-1934», in FREY 1999 (cf. note 1), pp. 79-87.

⁵² *Ibid.*, pp. 81-82.

⁵³ Avable communication de Tiago Dosantos Morais, qui prépare un mémoire sur la maison Grandchamp (UNIL).